



Maison mitoyenne tombée en ruine

Par **Moan41**, le **09/09/2014** à **11:38**

bonjour, nous sommes propriétaire d'une maison séparée en deux. L'autre partie est tombée en ruines. Il existe une douzaine d'héritiers et le seul héritier qui payait ses charges auprès des impôts vient de nous signaler qu'il avait fait une demande de renonciation à succession. Le notaire nous a signalé qu'il y a des problèmes avec cette partie de la maison depuis plus de 30 ans, qu'il y a des dettes à régler et que la plupart de ces héritiers ne seraient pas solvables. Notre maison, à cause de la destruction d'une grande partie du toit, subit des dégâts. Beaucoup d'humidité, papier qui se décolle, perte de chaleur l'hiver, etc. Il est dit que dans un délai de 30 ans si les problèmes continuent, cette habitation peut revenir à la Mairie. Est-ce vrai (ce qui nous arrangerait) ? Sinon que pouvons-nous faire pour protéger notre maison ? Merci pour votre aide.